

# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. D'AUTRES ÉTUDIANTS OUIGHOURS RISQUENT D'ÊTRE RENVOYÉS DE FORCE

**Dix autres étudiants ouïghours ont été renvoyés de force en Chine par les autorités égyptiennes, ce qui porte à 22 le nombre total d'étudiants renvoyés en juillet, alors qu'environ 200 autres risquent toujours d'être renvoyés de force en Chine, où ils seraient exposés à de graves violations des droits humains.**

Le 1<sup>er</sup> juillet, les autorités égyptiennes ont lancé une rafle à grande échelle des ressortissants chinois en Égypte, principalement des Ouïghours, mais également des étudiants musulmans des groupes ethniques huis et hans. Le 6 juillet, les autorités égyptiennes ont renvoyé de force au moins 12 étudiants ouïghours en Chine, puis 10 autres entre le 11 et le 14 juillet. Les autorités égyptiennes et chinoises n'ont donné aucune information sur le sort des étudiants renvoyés de force en Chine, ou sur le lieu où ils se trouvent.

D'après les informations qu'a reçues Amnesty International, les autorités égyptiennes détiennent toujours plus de 200 étudiants ouïghours, dont beaucoup étudient à l'université d'El Azhar. Beaucoup des étudiants détenus se trouvent à la prison de Tora, au Caire. Des représentants égyptiens et chinois ont interrogé les étudiants détenus à quatre reprises au moins. Ils les ont interrogés sur leurs études, leurs activités et leur séjour en Égypte. D'après un avocat représentant certains de ces étudiants, des policiers égyptiens les ont agressés physiquement et les ont empêchés de recevoir de l'eau ou de la nourriture provenant de l'extérieur de la prison.

D'après Radio Free Asia, quatre agents des forces de sécurité chinois accompagnés de deux policiers égyptiens en civil ont tenté d'arrêter un militant ouïghour à son domicile au Caire le 23 juillet, avant que celui-ci ne fuie. Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles des étudiants ouïghours se cachent et ont à présent peur de quitter leur domicile à cause de la répression policière.

Les Ouïghours sont victimes de graves violations des droits humains aux mains du gouvernement chinois depuis des décennies, et font notamment l'objet de détentions arbitraires et au secret et de restrictions de leur liberté de religion et de leurs droits sociaux et culturels. La vie et les libertés des étudiants ouïghours détenus seraient menacées s'ils étaient renvoyés en Chine.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez aux autorités égyptiennes de se conformer à leurs obligations au titre du droit international, et d'empêcher que les Ouïghours vivant en Égypte soient renvoyés de force en Chine, où ils risqueraient d'être victimes de graves violations des droits humains ;
- appelez-les à veiller à ce que les étudiants ouïghours détenus bénéficient d'un accès à une demande d'asile individualisée équitable et efficace et de la possibilité de contester tout ordre de renvoi ;
- engagez-les à veiller à ce que les Ouïghours détenus puissent contester légalement leur maintien en détention, à ce qu'ils soient protégés de tout mauvais traitement et à ce que toutes les allégations de mauvais traitements fassent l'objet d'une enquête minutieuse et impartiale.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 12 SEPTEMBRE 2017 À :**

#### Ministre de l'Intérieur

Magdy Abdel Ghaffar  
Ministry of Interior  
Fifth Settlement, New Cairo, Égypte  
Fax : + 202 2794 5529  
Courriel : center@moi.gov.eg ou  
E.HumanRightsSector@moi.gov.eg  
Twitter : @moiegy

**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,**

#### Président

Abdel Fattah al-Sisi  
Office of the President  
Al Ittihadia Palace  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 2391 1441  
Courriel : p.spokesman@op.gov.eg  
Twitter : @AlsisiOfficial

**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,**

#### **Copies à :**

Adjointe au ministre des Affaires étrangères  
Laila Bahaa Eldin  
Ministry of Foreign Affairs  
Corniche el-Nile, Cairo, Égypte  
Fax : + 202 2574 9713  
Courriel : contact.us@mfa.gov.eg  
Twitter : @MfaEgypt

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 168/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/6681/2017/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. D'AUTRES ÉTUDIANTS OÛIGHOURS RISQUENT D'ÊTRE RENVOYÉS DE FORCE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les Oûighours sont une minorité ethnique principalement de confession musulmane. Ils vivent surtout dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Depuis les années 1980, ils sont la cible de violations graves et systématiques des droits humains, notamment d'arrestations et d'incarcérations arbitraires, de détentions au secret, et de fortes restrictions de la liberté de religion et de l'exercice des droits sociaux et culturels. Les autorités locales continuent de contrôler étroitement la pratique religieuse, y compris en interdisant à tous les fonctionnaires et aux mineurs de moins de 18 ans de fréquenter les mosquées. Les politiques gouvernementales chinoises limitent l'usage de la langue ouïghoure, imposent des restrictions sévères à la liberté religieuse et soutiennent l'arrivée en masse de migrants dans la région.

Selon Radio Free Asia, les autorités chinoises ont commencé à contraindre des Oûighours étudiant dans des universités à l'étranger à rentrer en Chine en mai 2017. Des sources ont dit à Radio Free Asia qu'on n'avait pas de nouvelles des étudiants qui étaient rentrés en Chine. D'après plusieurs médias, le gouvernement chinois a également confisqué les passeports de Oûighours afin de contrôler encore plus leurs mouvements. L'année dernière, la Chine a accru les restrictions qui pèsent sur l'Islam, notamment en interdisant de donner des noms islamiques aux enfants, en forçant les enfants et les fonctionnaires à manger pendant le ramadan et en envoyant des fonctionnaires chez certaines personnes pour veiller à ce qu'elles ne prient pas.

Les violations des droits humains des Oûighours durent depuis de nombreuses décennies, mais se sont intensifiées ces dernières années. Depuis l'attentat du 11 septembre 2001 aux États-Unis, les autorités chinoises justifient l'intensification de la répression contre les Oûighours par la « guerre contre le terrorisme ». Depuis lors, elles classent le mécontentement des Oûighours dans la catégorie du terrorisme international et interprètent les expressions de l'identité culturelle ouïghoure non reconnues par l'État comme des preuves d'un comportement « séparatiste ».

En mai 2014, une campagne visant à « frapper fort » a été lancée pour un an dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Les autorités ont privilégié les arrestations expéditives, les procès rapides et les condamnations collectives de Oûighours. Le gouvernement a appelé à un renforcement de la « coopération » entre le parquet et les tribunaux, renforçant les craintes quant à l'équité des procès. La campagne « Frapper fort » a été prolongée dans les années qui ont suivi, et les autorités ont fortement augmenté les dépenses allouées à la police. De nombreux Oûighours ont alors décidé de fuir le pays. Les autorités chinoises ont répliqué en harcelant leurs proches afin de faire pression sur eux pour qu'ils reviennent, et en s'efforçant de limiter les activités des militants politiques et des défenseurs des droits humains ouïghours à l'étranger. De nombreux Oûighours vivant à l'étranger, et notamment les demandeurs d'asile et les réfugiés, craignent d'autant plus le renvoi forcé en Chine. Ces dernières années, des dizaines de demandeurs d'asile ouïghours ont été renvoyés de force vers la Chine depuis des pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie centrale.

Au titre du droit international coutumier et du droit international relatif aux droits humains, le principe de « non-refoulement » interdit à l'Égypte de renvoyer des personnes dans un pays ou sur un territoire où elles risqueraient véritablement d'être victimes de graves atteintes aux droits humains.

Nom : groupe  
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 168/17, MDE 12/6848/2017, 1<sup>er</sup> août 2017